



Lycée Paul Moreau
51 Chemin Bras-Panon
97412 Bras-Panon
Tel : 02 62 51 61 61 Fax : 02 62 51 51 34

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22/02/2019

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 22/02/2019, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance extraordinaire sous la présidence de Mme la Proviseure . La séance commence à 18 h 28.

Sont absents et excusés :

Mme CAZET Sabrina (Parent d'élève), Mme REAME Martine (Gestionnaire).

Sont absents et non excusés :

M. ABDOU LATIOFIO Dayane (1PRO3), M. ABELARD Alexandre (TSTI2DAC), Mme ARZAL Sophie (Représentante de la collectivité territoriale), M. FONTAINE Luc-Guy (Conseiller Régional), Mme HOARAU DE BOISVILLIERS Noëlla (Parent d'élève), Mme ITARRE Roselyne (Parent d'élève), M. JAUZE Sébastien (ATTEE), Mme MANGLON Dorina (Enseignante), Mme MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie (Conseillère Régionale), M. ROCHE Enzo (BTS EEC2), M. SAVIGNY Jean-Michel (Parent d'élève), M. VINGUETAMA-PERIANAGOM Lucas (TL).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 16 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par Monsieur CAZANOVE François, DDFPT.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Le projet d'ordre du jour en 2 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

Point N° 2 - TRMD - Créations /Suppressions de postes

Départ d'un élève à 18h32

Mme la Présidente explique que pour la SEP, des HSA ont été transformées en HP ce qui lui a permis de donner de l'aisance aux enseignements en ajoutant quelques BMP ou en les augmentant afin de ne pas charger trop les collègues en HSA.

Le poste de M. LE TOULLEC (en ARA) serait supprimé, une augmentation du BMP d'EPS est en cours de négociation avec le Rectorat.

Enfin, le LEGT a été abondé de 10 HSA.

En EPS, un représentant des enseignant demande si les 9h d'option correspondent au BMP de 9h.

Madame la Présidente réexplique la répartition des heures en EPS avec des explications concernant ces options de seconde et première.

Un second représentant des personnels pose la question de la seconde heure supplémentaire qui n'est pas obligatoire.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	15	Nombre de votes POUR :	3
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	12

La délibération n'est pas adoptée.

III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 18 h 45.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes



Monsieur CAZANOVE

La Présidente



Madame VILLERMOT